

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 septembre 2017**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 21

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Irène GIRARD, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Anne DUCHENE, Stéphanie GRUET, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN DE BERNARDO, Marie-Claire D'AGOSTINO, Adrien BONNET, Marc BARRON

Procurations : Marie-José AMAH à Irène GIRARD, Stéphanie GRUET à Jean-Marie HIRTZ, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Daniel THOMASSIN, Béatrice BAURAIN DE BERNARDO à Jean-Pierre ROULLION, Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA, Adrien BONNET à Bertrand KLING, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 15 septembre 2017

N°2017-063

Objet : Désaffectation et déclassement de la parcelle AE 534 - 53 rue de Jéricho

Rubrique : 2.2

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-1, L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2141-1 et L.3111-1,

Conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

Vu la situation de l'immeuble situé au 53 rue de Jéricho à Malzéville auparavant utilisé comme Centre Social et qui n'est plus affecté à un service public depuis début 2014,

Vu le transfert du centre social dans « l'espace Champlain » sur la commune de Saint Max à la même date,

Vu la démolition du bâtiment en question, ordonnée par la Mairie de Malzéville, dont l'achèvement des travaux a donné lieu à la rédaction d'un procès verbal de réception le 6 novembre 2015,

Considérant par conséquent la désaffectation de fait du bâtiment,

Vu la volonté de la commune de redécouper la parcelle en question afin d'en réaffecter une partie à la cour de l'école maternelle Jéricho et de revendre le reste de cette parcelle (conformément au plan du projet de division annexé à la présente délibération), pour une contenance d'environ 1593 m² au bailleur social Batigère Nord Est afin d'y construire un immeuble de 28 logements,

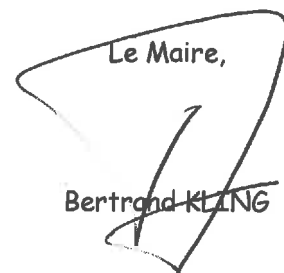
Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable du 7 septembre 2017.

Monsieur le maire propose de constater la désaffectation de l'immeuble situé au 53 rue de Jéricho sur la parcelle cadastrée AE 534, son déclassement et son intégration dans le domaine privé de la commune.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

Décide concernant l'immeuble situé 53 rue de Jéricho sur la parcelle cadastrée AE 534. :

- de constater sa désaffectation effective,
- de le déclasser,
- de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Le Maire,

Bertrand KLING

Commune de MALZEVILLE

Références Cadastreales : section AE "Jéricho" numéros 344, 346 et 534

Rue du Jéricho

Propriétés de la Commune de Malzéville

Plan de division et de bornage

Echelle : 1/200

Plan provisoire

Légende :	
	limite de parcelle avant division
	limite de division
	limites cadastrales

A - Modification du découpage le 12/07/2017
à la demande de la Mairie de Malzéville

Rattachement : PLANIMETRIE: Système "RGF93-CC49" ALTIMETRIE: Sans objet	Nota : Les limites foncières sont indiquées à titre provisoire. Elles ne seront validées qu'après signature du procès verbal de bornage par les propriétaires riverains.
--	---

 Société Exercice Libéral AMESURE Laurent BAROTTIN Expert près la Cour d'Appel 137 avenue Foch - BP 20055 54271 ESSEY-LES-NANCY Cedex 03.83.33.14.60 - www.amesure.fr	Référence du géomètre : INFORMATIQUE : 80-2017-A.dwg N° DE DOSSIER : MALZ/0080/2017 PLAN N°17513 Réalisé à Essey-lès-Nancy le 24 Mai 2017
---	---

